

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 juillet 2025, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 13 Votants : 19 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Colette VERDOUX.

Procurations :

M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à Mme Anne BENAICHE
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
M. Jean-Pierre VALETTE a donné procuration à Mme Sonia PARRIEL

Excusés : - Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA, M. Pierrick THOMAS

M. Franck SEGONNE a été élu secrétaire.

Délibération n° 1 : Informations des décisions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

Numéro 33 -2025

D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du complexe sportif Gouges Boutal au bureau d'études CHANEAC SPORT pour un montant de 24 500 €ht, avec les missions suivantes :

- état des lieux / esquisse : 7 500€ht
- réunion de concertation / validation avec les partenaires : 3 500€ht
- AVP/APD : 13 500 €

Numéro 34 -2025

D'attribuer le marché de travaux de fourniture et pose de garde-corps et d'un escalier à la Vallée des Loisirs à l'entreprise POUJOL pour un montant de 15 000 € ht.

Numéro 35 -2025

D'autoriser l'occupation du domaine public de la rampe de mise à l'eau pour l'activité de canoë-kayak (et autres activités nautiques) portée par la société CANOE TARN-ET-GARONNE dont l'associé unique est Monsieur FAUVEL, De signer une convention entre cette société et la commune de Lafrançaise pour la saison 2025, moyennant une redevance d'occupation égale à 4% du chiffre d'affaires.

Numéro 36 -2025

D'attribuer la mission OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination) à l'entreprise Etudes Coordination Construction (Didier MAJOURET) pour un montant de 38 970 € ht pour les travaux de création des dix logements en habitat inclusif ;

Numéro 37 -2025

De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur MOHAMED BOINALI Taihani pour la location d'un appartement, situé 3 rue neuve à Lafrançaise. Le Bail prend effet le 1^{er} juillet 2025 et se terminera le 31 juillet 2025. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer de : 350 € mensuel.

AR Prefecture

08/07/2025 08710250717-DELIB1-DE

Reçu le 22/07/2025

Publié le 22/07/2025

Reçu le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
rue neuve à Lafrançaise. Le Bail prend effet le 1^{er} juillet 2025 et se terminera le 31 août 2025. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer mensuel de 300 €.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions dessus.

Ainsi fait et délibéré le 17 juillet 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Franck SEGONNE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)